

Sans engagement du Service des Retraites de l'Etat

Départ à la retraite le : 20-07-2030 à 64 ans ( âge limite : 67 ans ) sur la base de l'indice majoré : 473

	Années	Mois	Jours
Total des services retenus dans la limite de 75 %	26		
Bonifications pour services actifs retenues dans la limite de 75 %			
Autres bonifications retenues dans la limite de 80 %			
Total des services et bonifications retenus dans la limite de 80 %	26		
Total des services et bonifications ramenés à		104	trimestres
Pourcentage de pension rémunérant les services et bonifications		46,154	%
Durée d'assurance requise pour une pension à taux plein	169		trimestres
Durée d'assurance acquise (tous régimes confondus) retenue pour la décote ou la surcote	169		trimestres
Pourcentage de pension		46,154	%
Pourcentage de pension au titre du minimum garanti de l'article L. 17		85,00	%
Montant annuel de la pension sur la base des services et bonifications		12 275,94	€
Montant annuel de la pension sur la base du minimum garanti de l'article L. 17		11 800,34	€
Le montant annuel le plus avantageux sera retenu, à savoir		12 275,94	€
Total général de la pension		12 275,94	€
Soit un montant brut mensuel de :		1 023,00	€

Résultat de la projection

Tableau prospectif pour la détermination du moment optimal de départ en retraite (quotité : 100/100)

Départ en retraite	Age au moment du départ	Trimestres de liquidation	Trimestres d'assurance (- dec. ou + surc.)	% Décote	% Surcote	% Définitif	Montant de liquidation	Minimum Garanti	Montant le plus avantageux
20-07-2031	65a 0m 0j	108	173 (+4)		5,00	50,325	13 385,50	12 147,41	13 385,50
20-07-2032	66a 0m 0j	112	177 (+8)		10,00	54,675	14 542,27	12 494,48	14 542,27
20-07-2033	67a 0m 0j	116	181 (+12)		15,00	59,201	15 746,26	12 841,55	15 746,26

Synthèse des information saisies

Services

De titulaire à temps plein 26 ans 00 mois 00 jours

Autres éléments

Durée d'assurance dans d'autres régimes 65 trimestres